

**DECLARATION  
SUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORT ET D'ENERGIE EN AFRIQUE  
Doc. Assembly/AU/9(XII)**

**Nous**, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre douzième session ordinaire à Addis-Abeba (Ethiopie), du 1<sup>er</sup> au 03 février 2009 ;

**Considérant** le Traité instituant la Communauté économique africaine adopté à Abuja (Nigeria) en juin 1991 ;

**Considérant** l'Acte constitutif de l'Union africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé (Togo) ;

**Considérant** la décision de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenu en juillet 2008 à Sharm El-Sheikh (Egypte), relative à l'organisation de la douzième session de la Conférence de l'Union africaine sur le thème du Développement des Infrastructures en Afrique ;

**Considérant** les déclarations des différentes Conférences de l'Union africaine des ministres en charge des transports et de l'énergie, entérinées par le Conseil exécutif ;

**Considérant** le rôle moteur des infrastructures et des services connexes dans le développement politique et socioéconomique et l'intégration du continent, ainsi que dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

**Conscients** de la nécessité d'accélérer le développement des infrastructures et des services de transport et d'énergie en Afrique et de mettre en place des politiques et des programmes sectoriels harmonisés ;

**Saluant** les différentes initiatives en matière de développement des infrastructures en Afrique, notamment :

1. le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
2. le Consortium pour les Infrastructures en Afrique (CIA) ;
3. les Partenariats Afrique - Union européenne dans les domaines des Infrastructures et de l'énergie, définis dans la Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique.

**Préoccupés par :**

1. le faible niveau de mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD sur les infrastructures ;
2. la gravité du déficit d'infrastructures de transport et d'énergie en Afrique et l'ampleur des besoins en financement ;
3. les coûts élevés des services de transport et d'énergie en Afrique, affectant gravement la compétitivité du Continent ;
4. l'approvisionnement inadéquat en énergie du point de vue de la qualité et de la quantité ;
5. le faible accès des populations africaines à l'énergie moderne et aux services de transport, particulièrement pour les couches sociales à faibles revenus ;
6. les formalités contraignantes du transit inter-Etats en Afrique et plus particulièrement la multiplicité et la complexité des procédures transfrontalières ;
7. la faible application par les Etats membres, de la Décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation de l'accès aux marchés de services de transport aérien en Afrique ;
8. la faible mobilisation de ressources pour la préparation et la réalisation des projets d'infrastructures ;
9. la détérioration de la sûreté et la sécurité des transports, notamment dans les sous-secteurs maritime et aérien ;
10. l'impact de la crise financière mondiale sur le développement des infrastructures en Afrique.

**Soulignant :**

1. les rôles de leadership, de coordination, d'harmonisation, de facilitation et de plaidoyer, dévolus à la Commission de l'Union africaine, dans la réalisation des infrastructures économiques pour le développement de l'Afrique ;
2. le rôle déterminant des Communautés économiques régionales et des Institutions spécialisées dans la mise en œuvre des programmes de développement des infrastructures de transport et d'énergie ;

3. la nécessité de mettre en place et de renforcer les structures institutionnelles de coordination des différents acteurs, pour la mise en œuvre des politiques et programmes de développement des infrastructures en Afrique ;
4. le rôle que devrait jouer le secteur privé dans le développement des infrastructures de transport et d'énergie en Afrique.

**Réaffirmons :**

1. la ferme volonté de conjuguer nos efforts pour le développement de réseaux d'infrastructures efficaces et des services de transport et d'énergie abordables ;
2. l'urgence d'améliorer l'accès aux infrastructures et services de transport et d'énergie, pour la majorité des populations africaines.

**Nous engageons à :**

1. inscrire dans les priorités nationales, les différents projets et programmes régionaux et continentaux d'interconnexion des réseaux d'infrastructures ;
2. assurer l'harmonisation des réglementations et des normes pour promouvoir l'interconnexion, l'efficacité d'exploitation des réseaux, et le développement de marchés;
3. mettre en place un cadre institutionnel approprié pour le développement des grands projets intégrateurs et engager les réformes nécessaires pour assurer leur meilleure exploitation et maintenance ;
4. contribuer au financement de la facilité de préparation des projets d'Infrastructures du NEPAD;
5. accroître le financement public des infrastructures et promouvoir les partenariats public-privé en vue d'accélérer le développement des infrastructures de transport et d'énergie ;
6. accroître la production et les échanges inter-Etats d'énergie par la réalisation de projets hydroélectriques intégrateurs et de raffineries de pétrole de grande capacité ainsi que de réseaux de gazoducs et d'oléoducs ;
7. développer les ressources d'énergies renouvelables en vue de disposer d'une énergie propre, fiable et abordable, respectueuse de l'environnement ;

8. renforcer les capacités institutionnelles et de recherche pour développer une source d'énergie alternative non-traditionnelle en vue de satisfaire les besoins énergétiques de l'Afrique à long terme spécialement l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ;
9. accélérer la facilitation des transports inter-Etats par l'harmonisation des législations et la simplification des procédures du transit pour promouvoir l'efficacité et la sécurité d'exploitation du transport en Afrique ;
10. améliorer la connectivité des réseaux de transport aérien entre les Etats membres de l'Union par l'application intégrale de la Décision de Yamoussoukro de 1999 ;
11. accorder une grande priorité à la protection de l'environnement, à la sécurité et à la sûreté des transports et de l'énergie, dans le cadre du développement durable des infrastructures et des services connexes.

**Décidons de:**

1. soutenir le développement des infrastructures en Afrique dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA);
2. développer en priorité les grands projets hydroélectriques régionaux et continentaux, en vue d'assurer la sécurité énergétique de l'Afrique ;
3. prendre les mesures nécessaires pour l'achèvement des tronçons manquants des principaux corridors de transport et la levée des barrières physiques et non physiques, au développement des transports inter-Etats en Afrique ;
4. entreprendre les réformes institutionnelles, législatives et réglementaires idoines, favorables aux investissements privés pour le développement des infrastructures ;
5. promouvoir des mécanismes de financement novateurs pour accélérer le développement des infrastructures de transport et d'énergie.

**Demandons** à la Commission de l'Union africaine de prendre les dispositions nécessaires pour :

1. conduire sous sa coordination, l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique ainsi que le renforcement des capacités dans les secteurs des transports et de l'énergie.

2. Prendre les mesures appropriées pour promouvoir la réalisation de projets d'interconnexion et hydroélectriques intégrateurs ;
3. assurer l'accélération de la facilitation des échanges commerciaux inter-Etats en Afrique ;
4. promouvoir des projets et stratégies visant à renforcer la connectivité ainsi que la sûreté et la sécurité dans le secteur du transport.

**Exhortons :**

1. les Etats membres de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales à renforcer la coopération africaine et internationale dans les secteurs des transports et de l'énergie ;
2. la Commission de l'Union africaine à engager toutes les initiatives de mise en œuvre diligente de la présente Déclaration.

**Lançons un appel** à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement, à la Banque mondiale, à l'Union européenne et à tous les Partenaires au développement, pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre de la présente Déclaration.



2009

# Declaration on Development of Transport and Energy Infrastructure in Africa Doc. Assembly/Au/9 (Xii)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/267>

*Downloaded from African Union Common Repository*